

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MARDI 26 MAI 2026 à 18 heures 30

Publié le 18 mai 2026

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 21 avril 2026

FINANCES

- 1 - *Décision Modificative n°1 - BUDGET COMMUNAL*
- 2 - *Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure*
- 3 - *Fixation d'un tarif pour l'emplacement pour Bières à la Sablière*
- 4 - *Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le séjour d'été 2026 à destination des adolescents*
- 5 - *Participation aux frais de séjour des enfants partant en centre de vacances*
- 6 - *Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 2026-2027*
- 7 - *Tarifs des participations complémentaires des familles à l'ALSH – année 2026/2027*
- 8 - *Tarifs Garderie année scolaire 2026/2027*
- 9 - *Tarifs restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027*
- 10 - *Tarifs prestations « petits déjeuners » fournis par le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026/2027*
- 11 - *Tarifs de la Musique et de la Danse pour l'année scolaire 2026/2027*
- 12 - *Autres tarifs culturels pour l'année scolaire 2026/2027*
- 13 - *Subventions communales 2026*
- 14 - *Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)*
- 15 - *Fixation du taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)*

RESSOURCES HUMAINES

- 16 - *Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité*
- 17 - *Création d'un Comité social territorial commun entre la collectivité et le CCAS*
- 18 - *Comité Social Territorial – nombre de représentants.*

ENFANCE – JEUNESSE

19 – Mise en place du Projet Éducatif Territorial 2026-2030

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

20 - Mise à disposition des installations de la Sablière – Convention

SECURITE

21 - Convention de partenariat renforcé entre CDC Habitat et le service de Tranquillité Publique du Palais-sur-Vienne

22 - Convention de partenariat renforcé entre Limoges Habitat et le service de Tranquillité Publique du Palais-sur-Vienne